

COMMUNIQUE DE PRESSE

CAP – Ours Coordination Associative Pyrénéenne pour l’Ours
Pyrénées, Pays des Hommes, Pays des Ours

Les associations réunies au sein du collectif CAP-Ours saluent la décision de la ministre de l'Ecologie et du gouvernement de procéder au renforcement de la population d'ours des Pyrénées. **Cette décision va dans le bon sens et est une étape importante, essentielle même, pour tendre vers une population viable d’ours dans les Pyrénées.**

Les associations prennent acte du fait que le nombre d'ours réintroduits va permettre une dynamique de la reproduction même si le total des animaux bientôt présents dans les Pyrénées ne suffira pas au rétablissement d'une population en bon état de conservation sur l'ensemble de la chaîne. En effet, la réintroduction de cinq ours est en dessous du seuil nécessaire fixé par l'ONCFS pour la restauration d'une vraie population d'ours sur tout le massif pyrénéen.

Les associations rappellent que toutes les enquêtes d'opinion ont montré qu'une large majorité de Français et de Pyrénéens est favorable à la présence d'ours dans les Pyrénées et à ce renforcement. Elles souhaitent que les différents utilisateurs de la montagne mettent tout en oeuvre pour une bonne cohabitation entre ours et activités humaines. Elles soulignent notamment qu'un effort particulier a déjà été fait de toutes parts, y compris par les associations, pour que la cohabitation entre l'ours et l'élevage soit facilitée grâce au gardiennage des troupeaux. Les associations souhaitent que l'Etat intensifie les mesures concrètes nécessaires pour une cohabitation certaine, ainsi que la conciliation de tous les enjeux dans l'esprit du développement durable

Pour leur part, les associations continueront à œuvrer pour la présence de l'ours sur le long terme sans exclusive et en recherchant l'intérêt de tous les Pyrénéens. Elles s'efforceront d'intensifier leur communication en direction des groupes de population concernés pour éviter que se reproduisent les enchaînements de faits qui ont coûté la vie à plusieurs ours dans un passé récent. Elles seront vigilantes pour un examen concerté des coupes forestières, des équipements en zone de présence de l'ours et une préservation de zones refuges sur des parties restreintes de son domaine vital.

S'agissant du Béarn, qui est une terre d'ours où les milieux naturels sont particulièrement favorables, elles regrettent profondément qu'aucun renforcement n'ait été décidé dans cette zone. Nous dénonçons de nouveau la stratégie, basée sur l'instrumentalisation de l'ours, d'un groupe d'élus réunis au sein de l'Institution Patrimoniale du Haut-Béarn (IPHB), présidé par le député Jean Lassalle, pourtant largement alimenté par l'argent de l'Etat depuis des

années sous prétexte de protéger l'ours, et qui a abouti à la quasi disparition de l'espèce dans sa zone d'influence puisqu'il n'y a plus que quatre mâles et aucune femelle en Béarn. Les associations de CAP-Ours rappellent que les habitants du Béarn sont eux aussi très largement favorables à l'ours, que des élus y ont courageusement pris position en faveur d'un lâcher d'ours. Elles demandent par conséquent aux pouvoirs publics de tout faire pour que la réintroduction de femelles dans le Béarn soit maintenue à l'ordre du jour et mise en pratique au plus tôt.

Les associations demandent également que la gestion du dossier ours soit immédiatement retirée à l'IPHB et que l'Etat mette en place dans ce département une structure de concertation, sous l'autorité du Préfet, comme dans les autres départements pyrénéens, afin de traiter de la gestion de l'ours, du pastoralisme, de la forêt avec l'ensemble des partenaires.

Les associations membres de CAP-Ours

Association pour la Cohabitation Pastorale (ACP), Action Nature, Association Pyrénéenne des Accompagnateurs en Montagne du département Pyrénées-Orientales (APAM 66), Associations Départementales Pyrénéennes des Accompagnateurs en Montagne des départements Ariège et Haute Garonne (ADPAM Ariège et ADPAM Haute Garonne), Les Amis du Pic du Gar, Les Amis de la Terre Midi-Pyrénées, Les Amis de l'Ours en Pyrénées Centrales (AMOPYC), Association des Naturalistes Ariégeois (ANA), Association Nature Comminges (ANC), Association de Promotion des Initiatives des Habitants de Mijanès (APIHM), Collectif Ax 24 mars, Comité Ecologique Ariégeois (CEA), Conseil International Associatif pour la Protection des Pyrénées (CIAPP), Connaissance de l'ours, FERUS (Groupe Loup France/ARTUS), Fonds d'Intervention Eco-Pastoral – Groupe Ours Pyrénées (FIEP), France Nature Environnement (FNE), L'œil aux aguets, Mille Traces, Nature Midi-Pyrénées (NMP), Nature Midi-Pyrénées comité local Hautes-Pyrénées, Pays de l'Ours-ADET (Association pour le Développement Durable des Pyrénées centrales), Société d'Etude de Protection et d'Aménagement de la Nature dans le Sud Ouest-Béarn (SEPANSO), Société Française d'Etude et de Protection des Mammifères (SFEPM), Sours, Société Protectrice des Animaux (SPA), Union Midi-Pyrénées Nature et Environnement (Uminate), Union Midi-Pyrénées Nature et Environnement – Hautes Pyrénées (Uminate 65), WWF France.

L'ensemble des associations nationales de protection de la nature et l'ensemble des associations pyrénéennes regroupées dans CAP-Ours ont décidé d'agir de concert pour la conservation de l'ours brun (*Ursus arctos*) dans les Pyrénées. Ces organisations représentent plusieurs dizaines de milliers d'adhérents. Créée en l'an 2000, la Coordination Associative Pyrénéenne pour l'Ours est composée d'associations de bergers, d'éleveurs, de comités d'habitants, de professionnels du tourisme ainsi que des associations de développement économique durable, de protection et d'éducation à la nature...

L'OURS

- **L'ours, symbole de Pyrénées vivantes et dynamiques** **Page 4**
- **L'ours est plébiscité par 72% des Français et 77% des Pyrénéens** **Page 4**
- **Sans renforcement, la population d'ours pyrénéenne actuelle ne peut survivre.** **Page 5**
- **L'ours est omnivore avec une nette dominance de végétaux** **Page 6**
- **L'ours brun est un PETIT prédateur** **Page 6**
- **L'ours n'est pas responsable de la disparition de l'élevage** **Page 7**
- **L'ours est un accélérateur pour la modernisation du pastoralisme pyrénéen** **Page 8**
- **Des avancées sociales grâce à la présence de l'ours** **Page 8**
- **Le renforcement de la population d'ours est génératrice d'emplois** **Page 9**
- **La Slovénie comme pays source des ours réintroduits** **Page 10**
- **L'ours slovène n'est pas plus carnivore que l'ours pyrénéen** **Pages 10/11**
- **Dans les Pyrénées, jamais un ours n'a agressé un homme** **Page 11**

- Pourquoi protéger l'ours ?

L'ours brun est un élément essentiel du patrimoine naturel et culturel des Pyrénéens. Il est le symbole de Pyrénées vivantes et dynamiques. Protéger l'ours, c'est à la fois conserver notre patrimoine, respecter l'environnement, répondre aux attentes des Français, et participer au développement durable des Pyrénées.

« La question de la survie des ours dans les Pyrénées n'est pas une question posée seulement à la France. Elle fait partie d'une question plus vaste posée à l'humanité tout entière, qui est celle de sa cohabitation, sur cette planète qui nous a vu naître et qui est notre seul milieu de vie possible, avec la nature dans ce qu'elle a de plus authentique. (...) »

Partout dans le monde la question est posée, que l'on pense aux baleines, partout sur les océans, aux éléphants ou aux rhinocéros en Afrique, au tigre de Sibérie, aux Tortues marines ou aux dizaines de milliers d'espèces animales et végétales, connues ou même encore inconnues aujourd'hui menacées.

Chacun doit prendre sa part de responsabilité. Nous le demandons, pour ce qui est leur part aux autres peuples. Les ours font partie de la part des français. »

Serge LEPELTIER, 13 janvier 2005, ministre de l'Ecologie et du Développement Durable

- L'ours plébiscité par les Français et les Pyrénéens

77% des habitants des Pyrénées-Atlantiques sont POUR la réintroduction de l'ours. (1)

77% des habitants des Pyrénées centrales (Ariège, Haute-Garonne, Hautes-Pyrénées) sont favorables à l'introduction d'ours supplémentaires dans les Pyrénées. (2)

72% des Français sont favorables à de nouveaux lâchers d'ours. (3)

De nos jours, tous les sondages démontrent l'attachement des Français et des Pyrénéens à la présence de l'ours dans les Pyrénées.

Des sondages aux conclusions sans appel : voir Annexe I page 12.

(1) D'après sondage commandé par le GROUPE PYRENEES PRESSE de PAU à l'Institut ARSH Opinion les 7 et 8 décembre 2004 selon la méthode des quotas auprès de 400 personnes de 18 ans et plus, représentatives de la population de l'ensemble du département des Pyrénées Atlantiques.

(2) D'après sondage réalisé en février 2005 par l'IFOP pour « Pays de l'ours - Adet » - échantillon de 906 personnes, représentatif des habitants de l'Ariège, de la Haute-Garonne et des Hautes-Pyrénées (300 personnes minimum par département).

(3) D'après sondage réalisé en 2003 par l'IFOP pour les associations Pays de l'Ours-Adet et WWF.

- Sans renforcement, la population d'ours pyrénéenne actuelle ne peut survivre.

Au début du siècle, la France comptait entre **100 et 200 ours**. En 1937, le dernier animal est observé dans les Alpes ; **en 1950**, on ne compte plus que **70 ours** dans les Pyrénées. De nos jours, ils sont à peine 14 à 18.

La chasse, les battues, les prélèvements d'oursons, puis le poison, le braconnage et enfin la détérioration de son habitat ont eu raison des capacités de reproduction de l'ours en France.

En 1972 fut proclamée l'interdiction de la destruction de l'ours mais c'est seulement en 1981 que l'ours rejoignit la liste des espèces de mammifères protégés. La population d'ours pyrénéenne était déjà d'un effectif trop faible pour être viable à long terme. Les associations de protection de la nature sortent le dossier de l'oubli, prennent des initiatives pour favoriser la cohabitation avec le pastoralisme et donnent à la sauvegarde de l'ours une dimension nationale.

Au début des années 1990, le dernier ours disparaît des Pyrénées Centrales. Seuls **7 à 8 individus** subsistent dans le noyau occidental. La disparition de l'ours des Pyrénées apparaît comme inéluctable. Il s'en suit alors une mobilisation forte de l'opinion publique qui conduisit à la réintroduction en 1996 et 1997 de trois ours (Mellba, Ziva et Pyros) capturés en Slovénie.

Grâce au succès des réintroductions de 1996 et 1997, les Pyrénées comptent aujourd'hui entre 14 et 18 individus répartis en trois noyaux.

Zone de répartition des ours : voir annexe II page 13.

L'ourse donne naissance à 1 à 3 oursons tous les 2 ou 3 ans (parfois même 5 ans) et le taux de mortalité d'un ourson étant de 50%, il est évident que **la population d'ours pyrénéenne actuelle ne peut survivre sans renforcement.**

14 à 18 individus ne suffisent pas à sauver l'espèce. Pour le maintien durable de l'espèce sur tout le massif pyrénéen, il sera nécessaire à terme de n'avoir plus qu'une seule population et non un patchwork de populations d'ours.

Combien d'ours en Europe ?

- Suède/Norvège : environ 2200 ours
- Slovénie : 500 à 600 ours
- Croatie : 400 à 600 ours
- Espagne : environ 100 ours
- Italie : moins de 100 ours

Et seulement 14 à 18 individus en France

- Comment vit l'ours ?

Classé dans le super ordre des carnivores, l'ours a des habitudes alimentaires qui ressemblent à celles des hommes : il est **omnivore avec une nette dominance de végétaux (75 à 80%)**. Il est opportuniste dans la recherche de sa nourriture et il choisit la ressource alimentaire la plus abondante du moment en recherchant la moindre dépense énergétique pour se la procurer.

L'ours est un animal intégrateur, c'est-à-dire que cette espèce est très exigeante et nécessite des écosystèmes bien conservés. Il est solitaire, discret et hiberne 3 à 4 mois par an.

- L'ours brun est un PETIT prédateur

Malgré sa taille et un solide appétit, l'ours ne commet que peu de dégâts sur le bétail. L'ensemble des dégâts d'ours dans les Pyrénées représentent 0,03% du cheptel, alors que les éleveurs admettent perdre chaque année environ 3% du fait de maladies, accidents, prédatons autres que l'ours, vols ...

Il est donc faux d'affirmer qu'une seule exploitation pyrénéenne puisse être menacée du fait du retour de l'ours, à plus forte raison si des moyens de protections sont mis en place.

On constate également que **malgré une légère augmentation du nombre d'ours dans les Pyrénées françaises, le nombre des dommages d'ours indemnisés (reconnus ou attribués au bénéfice du doute) a baissé de façon significative depuis 2000.**

*Evolution des dommages ours
(Source DIREN Midi-Pyrénées)*

ANNEE	2000	2001	2002	2003	2004	2005
TOTAL DES ANIMAUX INDEMNISES	454	330	155	181	189	404(*)

(*) Attention, en 2005, le chiffre est plus élevé car prend en compte **l'indemnisation au bénéfice du doute** de 159 ovins (dérochement en Ariège) et 50 ovins (dérochement en Béarn). L'ours n'y était peut-être pour rien. Sans la prise en compte de ces deux dérochements, 195 dommages sur animaux ont été indemnisés.

- L'ours n'est pas responsable de la disparition de l'élevage

L'ours est omnivore, mais c'est aussi un prédateur naturel dont le territoire se superpose parfois avec celui des troupeaux et des habitants des montagnes. Les principaux problèmes engendrés par la présence de l'ours sont donc liés aux conflits avec le monde de l'élevage : prédation sur les troupeaux et partage de l'espace montagnard.

Pour comprendre l'agriculture en général, et la problématique de l'élevage de montagne en particulier, il est intéressant de connaître l'évolution de la population agricole par rapport à la population active en France. A la fin du 19ème siècle, 67 % de la population française était paysanne, début du 20ème 58 %, en 1975 ils ne représentent plus que 8.1 % et deviennent des exploitants agricoles, en 1992 seulement 4.7 %..... Aujourd'hui, les agriculteurs ne représentent plus que 7,1% de la population en zone montagne des Pyrénées.

De manière générale, l'agriculture a beaucoup régressé en montagne car les spécificités du milieu naturel ne permettent pas aux moyens techniques mis en œuvre d'offrir la même rentabilité que dans les plaines. L'élevage ovin français, principalement subventionné par l'Etat et l'Europe, connaît aussi divers problèmes comme celui de la concurrence avec des pays dont les coûts de production sont inférieurs. Le maintien du pastoralisme dans des montagnes déjà touchées par la désertification rurale est difficile ; aussi des aides directes au revenu viennent-elles soutenir les éleveurs, par une volonté politique d'aménagement du territoire.

L'ours n'est pas responsable de la disparition de l'élevage. Au contraire il met en évidence que la tendance productiviste, dans laquelle l'agriculture de montagne est engagée, mène à une impasse. L'ours peut contribuer au maintien de pratiques pastorales induisant des produits de qualité (fromage, agneaux) par des exploitations adaptées qui, aujourd'hui et dans le contexte actuel, disparaîtraient sans ces aides.

- L'ours, un accélérateur pour la modernisation du pastoralisme pyrénéen

Pour améliorer la cohabitation entre l'homme, les troupeaux et l'ours, et favoriser un équilibre entre ovins et prédateurs, des mesures de protection existent et doivent être développées : une présence humaine continue auprès des troupeaux, la présence de chiens de protection, des parcs de rassemblement nocturnes et des filets de contention.

Dans le cadre de la protection de l'ours dans le Béarn, de nombreuses mesures ont été initiées, et font leurs preuves depuis 25 ans pour certaines, comme par exemple l'incitation à la présence humaine en montagne avec : radiotéléphones (réseau FIEP –25 postes zone à ours Aspe –Ossau), héliportages montée de matériel et descente de fromages zone à ours 64.

Dans le cadre des mesures d'accompagnement à la réintroduction de l'ours en 1996 et 1997, les éleveurs des Pyrénées Centrales peuvent bénéficier notamment de la réfection de cabanes pastorales, du transport de matériel par muletage ou héliportage et de l'installation de radio-téléphones.

Des avancées sociales grâce à la présence de l'ours, la consolidation et le développement de métiers en voie de développement

Chaque année, le Ministère de l'Ecologie consacre la moitié du budget « Ours » à l'aide au pastoralisme, soit environ 700 000 Euros par an. Par ailleurs, c'est dans le cadre du « programme Ours » que l'on a pour la première fois imposé que les bergers soient déclarés. Des aides pour une valorisation du salaire sont proposées afin de reconnaître la difficulté qu'engendre la présence de l'ours ; de plus, des aides sont aussi proposées pour le remplacement des bergers lors de leurs congés, ainsi que pour l'embauche d'un deuxième berger sur les estives difficiles.

Un programme de conservation de l'ours est donc globalement un accélérateur de la modernisation du pastoralisme pyrénéen.

Les solutions et systèmes de compensation existent déjà : annexe III.

- Le renforcement de la population d'ours est génératrice d'emplois

Valorisation de l'écotourisme : le Pays de l'Ours, les expériences des accompagnateurs en montagne...

Depuis 2000, impulsés par la réintroduction d'ours dans les Pyrénées Centrales en 1996/1997, déjà plus de 120 professionnels ont signé avec Pays de l'Ours-ADET une charte de qualité reconnaissant en l'ours une image valorisante pour les Pyrénées Centrales et le développement de leur activité. C'est le cas notamment des éleveurs engagés dans la valorisation du « broutard du Pays de l'ours », viande ovine produite selon un cahier des charges qui promeut la qualité du produit comme la protection de l'environnement, et fait bénéficier à ces producteurs de marges inhabituelles.

Valorisation de l'économie locale

Les emplois directement liés au programme de réintroduction de l'ours et des mesures d'accompagnement dans les Pyrénées Centrales concernent près de 100 personnes.

Ces emplois ont été créés ou confortés au sein de l'Equipe Technique Ours et de la DIREN, des Groupements Pastoraux, de l'équipe des bergers itinérants, de Pays de l'Ours-ADET et de l'Association pour la Cohabitation Pastorale.

Pour une région comme les Pyrénées Centrales à l'économie fragile, l'impact positif direct sur l'économie locale est indiscutable.

Dans les Pyrénées occidentales, les mesures liées à l'ours ont permis le maintien d'un nombre de bergers fromagers important en estive, avec des jeunes, alors que partout ailleurs ils avaient régressé fortement ou disparu. La vente directe de fromage avec l'image de l'ours (Pé descaous) a contribué au maintien de ces emplois agricoles.

Dès lors, la poursuite de la réintroduction à l'échelle de l'ensemble du massif sera sans aucun doute également positive pour la création directe d'emplois, sans compter sur d'éventuels emplois indirects.

- La Slovénie comme pays source des ours réintroduits

Pourquoi avoir choisi l'ours slovène ?

- Pour des raisons génétiques. L'ours brun slovène est de la même espèce que l'ours brun originaire des Pyrénées (de la même lignée ouest).
- Pour des raisons de similarité écologique du milieu naturel (hêtraie-sapinière).
- Pour le suivi régulier de cette population d'ours par une équipe de biologistes. Pour le sérieux et la stabilité des administrations qui gèrent la faune sauvage.
- Pour la relative proximité géographique.

Pour les réintroductions de 1996 /1997, le choix définitif de la Slovénie s'est effectué par décision du ministère de l'Environnement après consultation d'expertises et d'enquêtes scientifiques réalisées en Slovénie, validée par le Conseil National de la Protection de la Nature (où siègent de très nombreux scientifiques).

La France a choisi la Slovénie comme pays source.

L'Autriche, après d'autres études scientifiques, a choisi la Slovénie comme pays source pour la réintroduction des ours commencée en 1989.

L'Italie, après plusieurs expertises, a aussi choisi la Slovénie pour la réintroduction de 10 ours dans les Alpes du Trentin de 1999 à 2003.

Pourquoi ne pas avoir choisi l'Espagne ?

Dans les Cantabriques, la population constituée d'une centaine d'ours demeure très fragile et menacée, on ne peut y effectuer des prélèvements sans en compromettre l'avenir.

- L'ours slovène n'est pas plus carnivore que l'ours pyrénéen

Certains opposants à la présence de l'ours ont essayé de faire croire que l'ours slovène est plus carnivore que l'ours de souche pyrénéenne. Aucune étude scientifique n'a pu le démontrer. L'apport de carcasses dans certaines zones dans les forêts slovènes est limité dans le temps. En plus, avec l'entrée dans la communauté européenne de la Slovénie le 1^{er} mai 2004, la réglementation de l'inspection vétérinaire s'est alourdie d'où un coût financier de plus en plus élevé pour réaliser les expertises sanitaires des carcasses. Ces dernières sont de moins en moins utilisées pour le nourrissage.

D'après les professeurs Adamic et Huber, spécialistes reconnus de l'ours, aucun lien ne peut être fait entre le nourrissage épisodique et un comportement prédateur. L'ours est un animal opportuniste.

En France, le recul que nous avons aujourd'hui, suite aux réintroductions de trois ours slovènes en 1996 et 1997 dans les Pyrénées centrales, nous permet de constater que le régime alimentaire des ours issus de la réintroduction est strictement identique à celui des ours de souche pyrénéenne.

- Rencontres homme/ours en Slovénie

Confrontations

Les cas de confrontations directes en Slovénie demeurent exceptionnels : une enquête a été réalisée au début des années 1990 auprès de 200 personnes travaillant depuis plus de 10 ans en permanence dans des forêts très fréquentées par l'ours (forestiers, gardes-chasse, etc ...). Un seul incident a été répertorié, par le ministère de l'Agriculture et des Forêts slovène, sans blessure humaine.

Accidents mortels

La Slovénie est d'une superficie égale à la moitié de la région Midi-Pyrénées et compte entre 500 et 600 ours. La forêt est un milieu utilisé par les chasseurs, les promeneurs, les chercheurs de champignons. Depuis la seconde guerre mondiale, trois cas mortels d'attaques d'ours sur l'homme ont été comptabilisés, ceci malgré une densité importante de plantigrades :

- le premier cas concernait un forestier qui s'était aventuré par mégarde devant la tanière d'une femelle avec ses deux oursons ;
- le deuxième cas en 1969, un chasseur qui recherchait l'ours qu'il avait blessé par balle ;
- le troisième en 1987 : une femme qui s'est retrouvée à proximité d'un ours dans une situation mal élucidée.

Dans les Pyrénées, jamais un ours n'a agressé un homme !

Ce qui ne signifie pas que l'ours ne puisse pas devenir menaçant dans des circonstances très particulières : une ourse défendant ses oursons, un ours acculé ou surpris à courte distance par exemple. Mais c'est également le cas de nombreuses autres espèces. **S'il fallait supprimer toutes les espèces potentiellement dangereuses, il faudrait commencer par les cerfs, les sangliers, les vipères, les guêpes et frelons ...et les chiens. Plusieurs dizaines de personnes en meurent tous les ans.**

ANNEXE I

Des sondages aux conclusions sans appel

Le sondage réalisé en 2003 par l'IFOP pour Pays de l'Ours-Adet et WWF démontre l'attachement des Français et des Pyrénéens à la présence de l'ours dans les Pyrénées : 86% des montagnards pyrénéens considèrent que l'ours fait partie du patrimoine ; 79% des Français que la présence de l'ours est valorisante pour les Pyrénées ; **72% des français et 58% des Pyrénéens sont favorables à de nouveaux lâchers d'ours** afin de rendre la population viable. Bien des décisions politiques sont prises sans pareil consensus ...

Et l'opinion pyrénéenne a encore favorablement évolué ...

77% des habitants des Pyrénées-Atlantiques sont POUR la réintroduction de l'ours.

Sondage commandé par le GROUPE PYRENEES PRESSE de PAU à l'Institut ARSH Opinion les 7 et 8 décembre 2004 selon la méthode des quotas auprès de 400 personnes de 18 ans et plus, représentatives de la population de l'ensemble du département des Pyrénées Atlantiques.

Sondage réalisé en février 2005 par l'IFOP pour «Pays de l'ours - Adet » - échantillon de 906 personnes, représentatif des **habitants de l'Ariège, de la Haute-Garonne et des Hautes-Pyrénées** (300 personnes minimum par département). Les chiffres notés entre parenthèses sont ceux de la zone massif par département.

QUESTION : La quinzaine d'ours actuellement présente dans les Pyrénées étant insuffisante pour assurer la survie de l'espèce, vous personnellement, êtes-vous **favorable** ou opposé à **l'introduction d'ours supplémentaires dans les Pyrénées** ? Favorable :

Pour les 3 Départements : 77 %

Ariège : 64 % (58 %)

Haute-Garonne : 80 % (69 %)

Hautes-Pyrénées : 69 % (62 %)

ANNEXE II

Zone de répartition des ours



Carte Propriété Pays de l'Ours-ADET

Aujourd'hui, nous avons 14 à 18 individus répartis en trois noyaux :

Le **noyau occidental** composé de deux souches d'ours : 3 mâles adultes, dont un ours issu de la réintroduction de 96/97, et l'ourson de Cannelle né en 2004. Aucune femelle.

Le **noyau Central** est composé de 8 à 11 ours issus de la réintroduction de 96/97 dont 4 femelles adultes. C'est trop peu, le minimum étant de 10 femelles adultes pour un noyau de population viable.

Le **noyau Oriental** comprend 1 ou 2 mâles de 8 ans et un ours de taille moyenne.

ANNEXE III

Les solutions et systèmes de compensation existent déjà

Des systèmes d'indemnités pris en charge par l'état prennent en compte le manque à gagner direct (prédation) et indirect (dérangement du berger) s'appuyant sur des expertises des dommages conduites par des personnes qualifiées et sur des barèmes de compensation négociés avec la profession agricole.

Exemple de compensations pour 2005

<i>Forfait</i>	
<i>Brebis d'un an à 7 ans</i>	de 132 € à 170 €
<i>Bélier</i>	de 244 € à 530 €
<i>Prime de dérangement (pour établir constat)</i>	115 €
<i>Indemnité de manque à gagner</i>	10% avec un minimum de 46 €

Dans le cadre de la protection de l'ours dans le Béarn, de nombreuses mesures ont été initiées et font leurs preuves depuis 25 ans pour certaines :

- prime de dérangement pour le berger en plus de l'indemnité à l'éleveur en cas d'attaque
- Incitation à la présence humaine en montagne avec : radiotéléphones (réseau FIEP –25 postes zone à ours Aspe –Ossau), héliportages montée de matériel et descente de fromages zone à ours 64 ;
- Clôtures électriques, projecteurs, patous ;
- Rénovation de cabanes et mise aux normes de fromageries ;
- Muletage ;
- Pédescaous (fromage fermier avec image de l'ours), FIEP et Association de bergers (soutenu par le WWF).

Dans le cadre des mesures d'accompagnement à la réintroduction de l'ours, les éleveurs de l'ensemble des Pyrénées peuvent bénéficier :

- de la réfection de cabanes pastorales,
- du transport de matériel par muletage ou héliportage,
- de l'installation de radio-téléphones,
- de clôtures électriques performantes contre les prédateurs,
- du placement de chiens de protection,
- de projets de valorisation de productions pastorales.
- de l'intervention de bergers itinérants en cas de difficulté.